

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CLUB DE SERVICE DE GARDE POUR ENFANTS DE 6 A 12 ANS DE MONCTON INC.		Date d'inspection Le 17 août 2026	
Nom de l'établissement Club 6-12		Numéro de permis 366007	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant.	27(g)	17 août 2026	17 août 2026
Commentaires: Une preuve de conformité a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
aucune visite n'a eu lieu
la lacune a été réglée par courriel et est maintenant conforme

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 août 2026

Date

original signé par
Katy Richardson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"